

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL826

présenté par

Mme Diaz et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'exigence de motivation de la décision portant obligation de quitter le territoire français représente une garantie suffisante pour l'étranger concerné. Il n'y a pas à prévoir de vérifications complémentaires sauf à paralyser l'action de l'administration.